



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N Ç E

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 09/11/2023

ID : 013-211300975-20231106-DELIB95_23-DE



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy - CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André - VINCENTELLI Geneviève - FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle - MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas - ISNARD Robert - BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : M. MORRA Geoffroy

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	/
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 95/23 - Election des membres titulaires et suppléants à la Commission de Délégation de Services Publics

Rapporteur : M. JACQUOT

Vu les articles L1411-5 et D1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les dispositions précitées prévoient l'intervention, dans les procédures de délégation de services publics, d'une commission (CDSP) composée de membres élus par le conseil municipal.

Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par le conseil municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette élection se déroule au scrutin secret (sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (artL2121-21 du CGCT).

Si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président de l'assemblée délibérante.

Considérant que les listes suivantes ont été régulièrement déposées et enregistrées dans les conditions de la délibération n° 71/23 du 05/09/2023, à savoir :

- Liste « Ensemble à Saint-Martin pour les enjeux de demain »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIBERT-ESTIENNE Marion	AMSELEM Martine
FALCHERO Guillaume	BARTHELEMY Marie-Amélie
ORIOU Anne-Claire	JACQUOT Rémy
GUIGUE Annie	VARELA Nicolas

- Liste « Saint-Martin avant tout »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELLANEGRA Séverine	ISNARD Robert

Il est donc procédé à l'élection des **membres titulaires et des membres suppléants.**

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Ont obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants	33
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	33

La liste « Ensemble à Saint-Martin pour les enjeux de demain », du groupe majoritaire obtient 26 voix soit 4 postes de titulaires et de suppléants, tandis que la liste « Saint-Martin avant tout » obtient 7 voix soit 1 poste de titulaire et de suppléant.

Sont élus comme membres titulaires et membres suppléants de la CDSP :

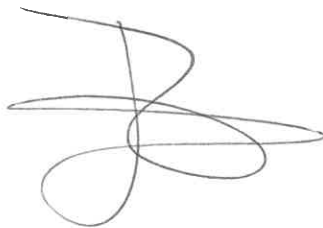
TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIBERT-ESTIENNE Marion	AMSELEM Martine
FALCHERO Guillaume	BARTHELEMY Marie-Amélie
ORIOU Anne-Claire	JACQUOT Rémy
GUIGUE Annie	VARELA Nicolas
DELLANEGRA Séverine	ISNARD Robert

En conséquence, la liste des membres de la CDSP, à caractère permanent, élus pour la durée du présent mandat municipal, est entérinée.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre la Présidente et le Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 06 novembre 2023.

Christophe LAUFRAY
Le Maire
Le Président de séance




Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 09/11/2023



ID : 013-211300975-20231106-DELIB95_23-DE